



# La lettre du développement durable de PRO BTP FINANCE

N°145 – 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2022

## ■ Développement Durable

### ■ Focus sur la biodiversité

#### **Protection des aires marines: greenwashing ou subtilité au niveau du gouvernement français?**

La protection d'au moins 30% des surfaces terrestres et marines est l'objectif phare de la COP15 Biodiversité à l'horizon 2030. D'après Emmanuel Macron, la France a déjà atteint cet objectif et il devrait insister sur ce point lors du Sommet mondial des Nations-Unis sur les océans qui se tiendra la semaine du 27 juin. Effectivement, selon notre président, c'est 34% des surfaces terrestres et marines françaises qui sont déjà protégées. La France se positionne ainsi comme un bon élève de la transition en matière de protection de la biodiversité.

Cependant, d'après Elodie Martinie-Cousty, spécialiste Océans, mers et littoraux pour France nature environnement (FNE), seulement 4% des surfaces terrestres et marines des 34% annoncées par Emmanuel Macron, sont intégralement protégées si l'on se réfère à la définition et au référentiel de l'Union européenne. En outre, « parmi ces 4 %, 2,5 % sont situées en terres australes et antarctiques françaises où l'activité humaine est moins forte ».

Quid des 30% restants ? Notre spécialiste affirme avec fermeté que les 30% restantes ne sont pas protégées. Elle parle d'aires « gérées » plutôt que « protégées » puisqu'il s'agit de zone où des activités néfastes pour l'environnement sont pratiquées telles que le chalutage profond ou encore l'extraction de granulats. D'après Jean-François Sys, chargé de mission biodiversité marine au Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), la France, si elle dit se baser sur la définition de l'UICN, elle n'en applique pas forcément les normes. Or, la recherche scientifique a démontré que « *seules des protections intégrales ou hautes apportent des bénéfices réels sur la biodiversité, mais aussi sur l'économie. Les autres niveaux de protection plus faibles n'en apportent que très rarement, voire jamais* ». Pour finir, d'après les spécialistes, la France s'appuie sur une classification des aires marines protégées (AMP) reprise et reconnue par aucun autre pays, ce qui lui permet de porter à 10% les AMP sous « forte protection ».

### ■ Le Développement Durable dans le BTP

#### **Salon Batimat : le « Low Carbon Construction »**

« Low Carbon Construction » c'est le nouveau stand du salon Batimat qui met à l'honneur les nouvelles solutions et innovations bas carbone du bâtiment. Sur un espace de 600m<sup>2</sup> situé au pavillon 1, des conférences spécifiques, des parcours thématiques ou encore des démonstrations seront mises à disposition des visiteurs. Cet espace dédié permet de répondre aux préoccupations environnementales et aux problématiques de transition écologique du secteur du BTP. Cette année, 5 thématiques seront couvertes :

- Matériaux de construction biosourcés et géosourcés, en rénovation et dans le neuf ;
- Matériaux de construction recyclés ;
- Biodiversité, du bâtiment à l'urbain ;
- Réemploi ;
- Construction frugale.

Ces 5 thématiques permettront aux visiteurs de s'informer sur les innovations et solutions émergentes en matière de :

- Politique zéro déchet,
- Choix de bois d'origine française et transformé sur le territoire,
- Mobiliers éco-conçus,
- Moquettes 100 % recyclées,
- Éclairage led...

Le salon ouvrira en octobre. D'ici là de nombreux podcasts présentant des outils inédits ainsi qu'un panel d'actions bas carbone sont disponibles sur Batiradio.



**PRO BTP FINANCE**

7 rue du Regard - 75294 PARIS CEDEX 06

Réalisation : Jean-Marc Giobbini - jm.giobbini@probtpt.com

PRO BTP FINANCE – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance est la société de gestion de portefeuille, agréée par l'AMF (N° GP 97083) de PRO BTP, groupe paritaire de protection sociale du BTP

# Investissement socialement responsable (ISR)

## La vérité sur le marché de l'ISR en France

### ISR en France : anomalie dans la labélisation des fonds monétaires par les gérants français

D'après une étude menée par AXYLIA, maison de finance responsable, le marché de l'ISR serait artificiellement gonflé en France. En effet, si l'on se réfère aux chiffres publiés par le site du Label ISR, les fonds labélisés ISR représenteraient 695 milliards d'euros. On décompose ce chiffre entre « fonds de droit français » pour 440 milliards d'euros et « fonds de droit étranger » pour 255 milliards d'euros. Or, selon l'Efama, les fonds labélisés ISR, mais domiciliés à l'étranger ne comptabilisent pas 100% de clients français. Les clients français dans ces fonds de droits étrangers ne représenteraient qu'un quart (25%) des clients. Il serait donc juste de ne comptabiliser que la part équivalente à ces 25% soit 65 milliards d'euros. Ainsi, le marché français de l'ISR serait artificiellement gonflé de 190 milliards d'euros.

Autre problème soulevé par l'étude d'AXYLIA : 60% des fonds de droit français labélisés ISR, sont des fonds monétaires. Par ailleurs, ce chiffre s'élevait à 30% l'année précédente, ce qui représente un doublement de ce marché en un an. Il existe de nombreuses controverses quant à la crédibilité des fonds monétaires labélisés ISR puisque selon l'AMF, les fonds monétaires sont des actifs à court terme pour lesquels l'engagement actionnarial reste limité. En outre, l'Inspection des Finances souligne « la faible portée d'une démarche ISR appliquée à un fonds monétaire ».

Pour pallier ces imperfections de mesure et avoir l'image la plus fidèle concernant la taille du marché français de l'ISR, AXYLIA propose la décomposition suivante :

En milliards d'euros	Encours Label ISR
<b>Encours publié</b>	<b>695</b>
Encours détenus par les étrangers	- 214
Encours fonds monétaires	- 263
Encours épargne salariale	- 2
<b>Encours corrigé</b>	<b>216</b>
Facteur de correction	- 69%

Source : rapport d'AXYLIA « Quelle est la taille du marché français de l'ISR ? »

Ainsi, après ces déductions justifiées, avec le facteur de correction à (-69%), l'on trouve que la taille réelle du marché français de l'ISR serait d'environ 216 milliards d'euros, soit « moins du tiers des chiffres publiés par les 10 plus importantes sociétés de gestion qui détiennent 70% des encours ».

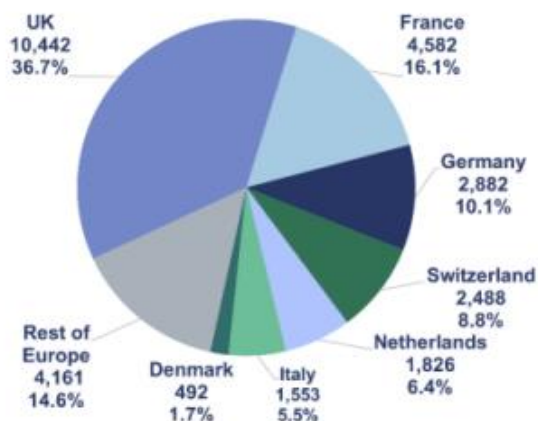
### Marché français de la gestion collective

Classification AMF	Encours (en euros)	Evolution en 1 an (en %)
OPC	2 231 milliards	+6,9%
OPCM	936 milliards	+5,0%
FIA	1 295 milliards	+8,3%

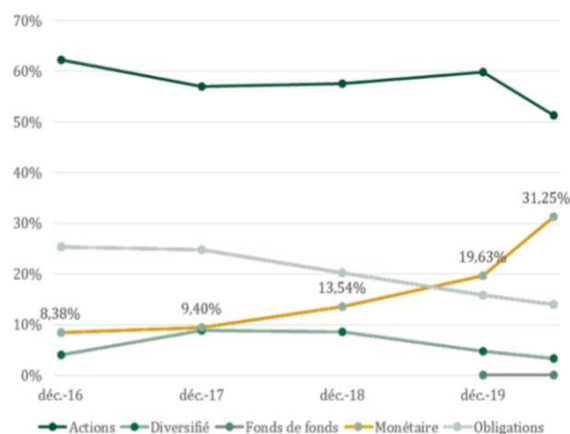
	Fonds Français	Fonds Etrangers	Total
<b>Fonds</b>	542	302	844
<b>Société de gestion</b>	90	53	143
<b>Encours</b>	440 milliards	258 milliards	698 milliards

### AuM in European Countries at the End of 2020

EUR trillions, percent of total



Graphique 2 : Evolution de la part de chaque classe d'actifs dans l'encours labélisé (2016-2020)



Source : Etude de l'évolution du label ISR public français et fonds labélisés, Chen Hongxin, sous la direction de Grégoire Cousté (FIR) et Nicolas Mottis (Polytechnique).



## PRO BTP FINANCE

7 rue du Regard - 75294 PARIS CEDEX 06  
Réalisation : Jean-Marc Giobbini - jm.giobbini@probtb.com

PRO BTP FINANCE - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance est la société de gestion de portefeuille, agréée par l'AMF (N° GP 97083) de PRO BTP, groupe paritaire de protection sociale du BTP